



CHAPITRE 4 LA GESTION DES RISQUES

M ROPERT - **PROFESSEUR** DE SES - SPECIALITE SES PREMIERE



CHAPITRE 4 : LA GESTION DES RISQUES

PLAN

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

A - Les attitudes face au risque

1 - Les principaux risques économiques et sociaux

2 - Les différentes attitudes face au risque

B – La gestion privée des risques

1 - Une gestion individuelle ou collective des risques...

2 - ... qui connaît des limites

II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

1 - La protection sociale, base de l'Etat social

2 - Assurance et assistance

B – La protection sociale française

1 - un modèle mixte

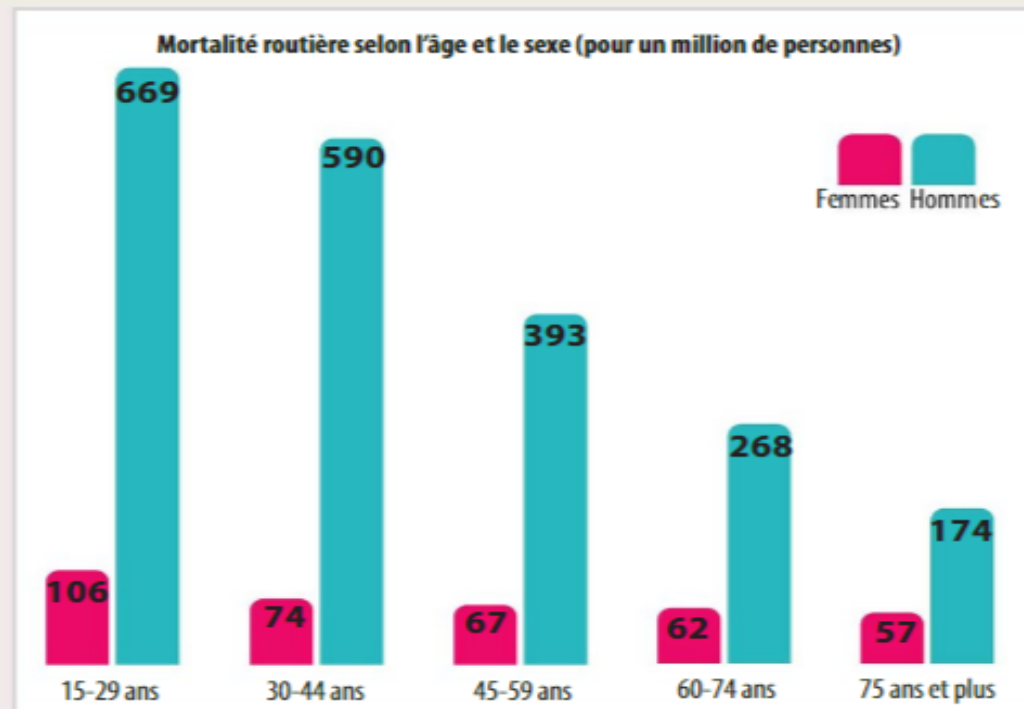
2 - Les comptes de la protection sociale

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

A - Les attitudes face au risque

1 - Les principaux risques économiques et sociaux

Doc 1 : Des pratiques à risque socialement différenciées



DÉFINITION

Risque

Éventualité d'un événement futur provoquant des dommages.

- 1 Quel constat est-il possible de faire concernant la mortalité routière en fonction de l'âge ?
- 2 Même question en fonction du sexe.
- 3 Citez des mesures visant à faire diminuer le risque de mortalité routière.

Source : « Accidentologie et différence de comportement entre hommes et femmes », ONISR (Observatoire National Interministériel pour la Sécurité Routière), 26 mai 2016.

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

A - Les attitudes face au risque

1 - Les principaux risques économiques et sociaux

Doc 1 : Des pratiques à risque socialement différenciées

- Le risque est une éventualité d'un évènement futur provoquant des dommages.

Attention : risque et incertitude sont lié au futur, mais le risque est calculable sous forme de probabilité contrairement à l'incertitude.

- Il y a plusieurs types de risques qui affectent la situation financière des individus :
 - ❖ Des évènements accidentels qui causent la perte de capacité de travail, ou de la valeur d'un bien possédé, et entraine la responsabilité individuelle pour des dommages causés à autrui.
 - ❖ Des risques économiques et sociaux qui réduisent la capacité de travail comme la maladie ou la perte d'emploi
 - ❖ La retraite qui, bien que certaine, entraine dans le futur une diminution des ressources financière.

Les principaux risques sociaux



I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

A - Les attitudes face au risque

2 – Les différentes attitudes face au risque

Doc 2 : Les différences de perception des risques en sociologie

« La recherche de vitesse, de sensation, se retrouve dans la pratique de sports dits "extrêmes" (glisse, chute, vol, vitesse, etc.), où les garçons sont majoritairement représentés. Il faut être prudent avec l'usage de cette notion de "sports extrêmes", très contestée et assez floue [...]. On peut cependant retenir les caractéristiques suivantes : volonté de dépassement personnel, émotions fortes, engagement personnel et corporel important etc., ainsi que courage, vaillance, généralement associées au masculin. On peut parler ainsi "d'engagement corporel" en tant qu'exposition au danger, consciente et assumée. Cette exposition a un coût, comme tout engagement, et débouche sur des gains identitaires :

estime de soi, courage, virilité, réputation, découverte de soi, etc. [On note] que cet engagement a souvent lieu au sein d'un collectif. La ferveur que l'on retrouve autour de certains événements sportifs et l'attrait pour les sports nécessitant un important engagement physique semblent à certains égards pallier l'absence de rituels et répondre à un besoin collectif de "communier". La recherche de performance et le travail du corps sportif sont historiquement connotés comme masculins, c'est par effraction que les femmes ont pu pénétrer ce domaine. »

■ Chloé Riban, « Genre et risques sur la route, sport, drogues et alcool », Institut EgaliGone, 2013.

- 1 Expliquez la phrase soulignée.
- 2 Montrez que la socialisation différenciée peut expliquer les différences de conduites à risque entre les filles et les garçons.

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

A - Les attitudes face au risque

2 – Les différentes attitudes face au risque

Doc 2 : Les différences de perception des risques en sociologie

- En sociologie, la perception et l'exposition aux risques sont différenciées selon les variables sociologiques lourdes en raison notamment des différences de socialisation qui produisent des conduites à risque.
- En microéconomie les AE ont une aversion pour le risque, cette aversion est plus ou moins forte selon que l'on soit « risquophile » ou « risquophobe ».

Aversion pour le risque : comportement d'un AE qui accorde une grande importance à la possibilité qu'un risque se réalise.

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

B - La gestion privée des risques

1 – Une gestion individuelle ou collective des risques...

Doc 3 : [Un principe de mutualisation des risques](#)



NE PAS CONFONDRE

Mutualisation et diversification des risques
Alors que la **mutualisation des risques** renvoie à l'idée de partager un risque identique entre plusieurs individus, la **diversification** prévoit quant à elle de ne pas assurer un même risque si celui-ci a de fortes probabilités de se produire au même endroit et/ou au même moment. Ces deux principes de gestion apparaissent alors comme étant complémentaires.

La mutualisation en assurance, comment ça marche ?, MMA en partenariat avec *News Assurances*, 18 avril 2016.

- 1 Que signifie « mutualisation des risques » ?
- 2 Pourquoi les individus ont-ils intérêt à s'assurer ?
- 3 Montrez que la mutualisation des risques repose sur un principe de solidarité.

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

B - La gestion privée des risques

1 – Une gestion individuelle ou collective des risques...

Doc 3 : [Un principe de mutualisation des risques](#)

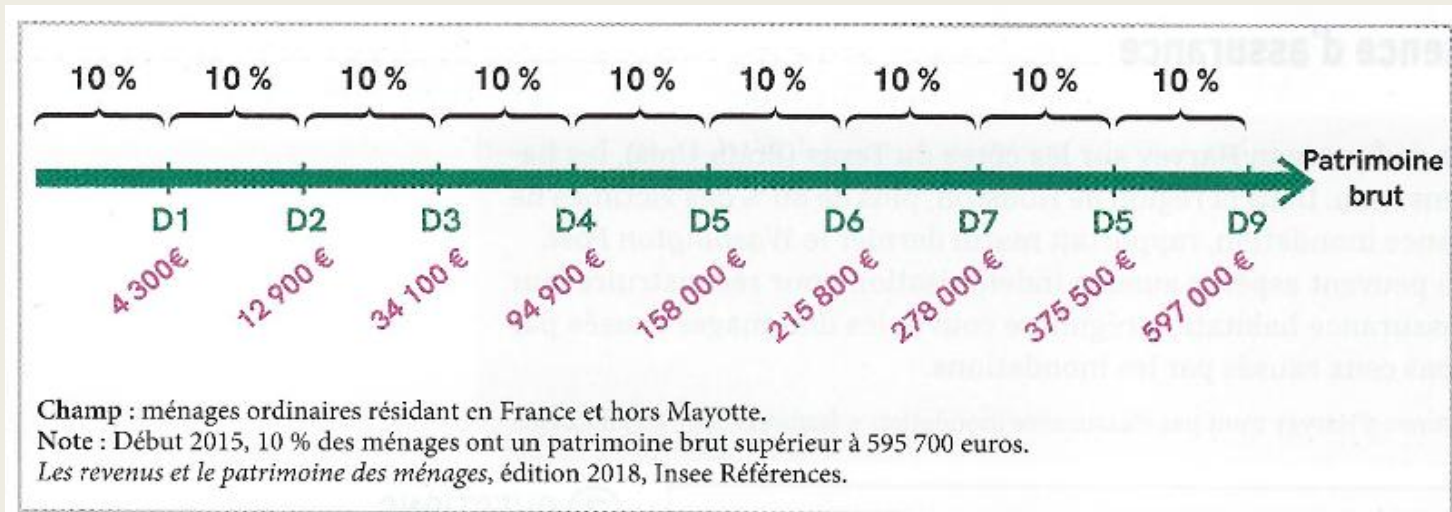
- Pour gérer le risque, les individus peuvent recourir à leur propre épargne (épargne de précaution) mais cette possibilité est très inégalitaire.
- Ils peuvent aussi recourir à une assurance privée, opération par laquelle un assureur s'engage à délivrer à l'assuré une prestation dans le cadre d'un contrat, en cas de réalisation d'un risque, moyennant le paiement d'une prime qui est calculée en fonction de la probabilité qu'il survienne.
- **Les organismes d'assurances privées**, sociétés d'assurances ou mutuelles, obéissent à deux principes de gestion du risque :
 - ❖ La mutualisation : principe qui consiste à répartir le risque sur un grand nombre d'agent pour diminuer la charge qui pèse sur chacun
 - ❖ La diversification: principe qui consiste à assurer une grande variété de risques afin de ne pas être mis en difficulté financière lors de leur réalisation.

Exercice 1 : Un patrimoine inégalement réparti

Les différentes compagnies d'assurance

	Sociétés d'assurances	Mutuelles
Objectifs	but lucratif	but non lucratif
Direction contrôlée par	assemblée générale des actionnaires	assemblée générale des adhérents
Exemples	AXA, Allianz...	Groupama, MACIF...

Exercice 1 : Un patrimoine inégalement réparti



Questions :

1. Quelle part des ménages ont un patrimoine inférieur à 34 100 €
2. Interprétez la donnée D9 dans une phrase.
3. Calculez et exprimez le rapport inter décile.
4. Quel problème pose la solution de la propriété face aux risques sociaux? Expliquez, chiffre à l'appui.

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

B - La gestion privée des risques

2 - ... qui connaît des limites

Doc 4 : l'anti sélection, l'exemple américain

Du point de vue de l'efficacité médicale, [les systèmes français et américain] sont équivalents, proposant une médecine occidentale avec des technologies de pointe. Mais le système américain est bien plus coûteux et sélectif.

La sélectivité est liée au problème de la sélection adverse : les compagnies d'assurance étasuniennes essayent de se prémunir contre les clients malades (donc coûteux) en refusant de les assurer ou en leur faisant payer des primes exorbitantes. Cela incite les malades à cacher ou dissimuler les informations sur leur état de santé, qu'il est de toute façon difficile de prévoir avec certitude pour une entreprise (asymétries d'informations entre l'assureur et le malade). Dans ce cas, la compagnie aurait intérêt à élever le prix moyen de la cotisation, pour que les cotisations des bien-portants payent celles des malades (principe de la répartition du risque).

Mais alors les clients qui se savent en bonne santé sont incités à ne pas s'assurer puisque la prime moyenne est trop élevée pour eux. À terme, les clients malades sont surreprésentés dans le système, ce qui conduit rapidement à son effondrement financier.

Ainsi on observe un système à la fois plus cher et qui couvre moins d'individus : en 2017, les Américains dépensaient en moyenne 10 000 dollars par habitant pour leur santé contre 5 000 dollars pour les Français. Malgré ces dépenses plus élevées près de 10 % des Américains n'ont pas de couverture santé. C'était près du double avant la réforme de Barack Obama.

V. Robin, « Pourquoi l'État doit intervenir », blog *Des hauts et débats*, 4 décembre 2013.

Questions :

1. Qu'est-ce que la sélection adverse ?
2. Pourquoi les entreprises d'assurance privées américaines sont sélectives ?
3. Faire un schéma fléché reprenant les enchainements du texte en partant de : « refus d'assurer les clients très malades ».
4. Quels sont les défauts de l'assurance privée pour couvrir les risques sociaux ?
5. Quelle autre solution peut-on adopter alors ?

I – LA GESTION PRIVEE DES RISQUES

B - La gestion privée des risques

2 - ... qui connaît des limites

Doc 4 : l'anti sélection, l'exemple américain

- Attention, l'assurance fait l'objet d'asymétries d'information : (**voir chapitre 3**)
- ❖ l'aléa moral conduit les assureurs à développer un système de plafonds et franchises
- ❖ la sélection adverse entraîne le versement de primes plus importante en fonction du risque calculé par l'assureur.
- Cela peut dissuader certains individus (mauvais risques) d'y souscrire ce qui entraîne des inégalités de protection des risques.
- Ainsi les pouvoirs publics interviennent :
- ❖ Pour **prévenir le risque** afin de limiter sa survenue
- ❖ Pour rendre obligatoire l'assurance afin de réduire la préférence pour le présent (assurance retraite), permettre aux victimes d'être toujours indemnisées (assurance au tiers),
- ❖ Pour pallier les défaillances du marché de l'assurance liées aux asymétries d'infos en développant une protection sociale collective, obligatoire et publique.

Risques et prévention des risques

LES 10 CONSEILS POUR QUE LE SKI RESTE UN PLAISIR

PRÉVENTION HIVER

En partenariat avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie et des Finances et:

Connectez-vous sur www.preventionhiver.sports.gouv.fr

<p>MATÉRIEL</p> <p>Mon casque et mes fixations sont bien réglés et vérifiés par un professionnel.</p>	<p>TRAJECTOIRES</p> <p>Lorsque je rejoins une piste, je ne coupe pas les trajectoires des autres skieurs.</p>
<p>MÉTÉO</p> <p>Je connais la météo, l'enneigement et le risque d'avalanche du jour.</p>	<p>PRIORITÉ</p> <p>Les skieurs situés en-dessous sont prioritaires.</p>
<p>PRÉPARATION</p> <p>Je m'échauffe avant d'entamer ma première descente.</p>	<p>RESPECT</p> <p>Ma vitesse et ma trajectoire ne doivent pas gêner les autres skieurs.</p>
<p>APTITUDES</p> <p>J'adapte mes choix de pistes et ma vitesse à ma forme physique.</p>	<p>ARRÊT</p> <p>Je ne m'arrête pas au milieu d'une piste, dans un passage étroit ou sans visibilité.</p>
<p>SIGNALISATION</p> <p>Je respecte la signalisation des pistes et des remontées mécaniques.</p>	<p>SECOURS</p> <p>J'appelle les secours et je porte assistance si je suis témoin d'un accident.</p>

CANNABIS / ALCOOL

ÇA DÉCHIRE !

TOM GERVEAU, TA VIE, TA AVENIR, TA FAMILLE, TES AMIS...

#jytoucheapas

cdj06.fr | FIL SANTÉ JEUNES - 0800 235 236
Appel gratuit, anonyme et sécurisé

06 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Méfiez-vous des UV
ILS RISQUENT DE VOUS FAIRE LA PEAU !

☑️ ☑️ ☑️ ☑️

ars | LE PORT | gpmc

saméo CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

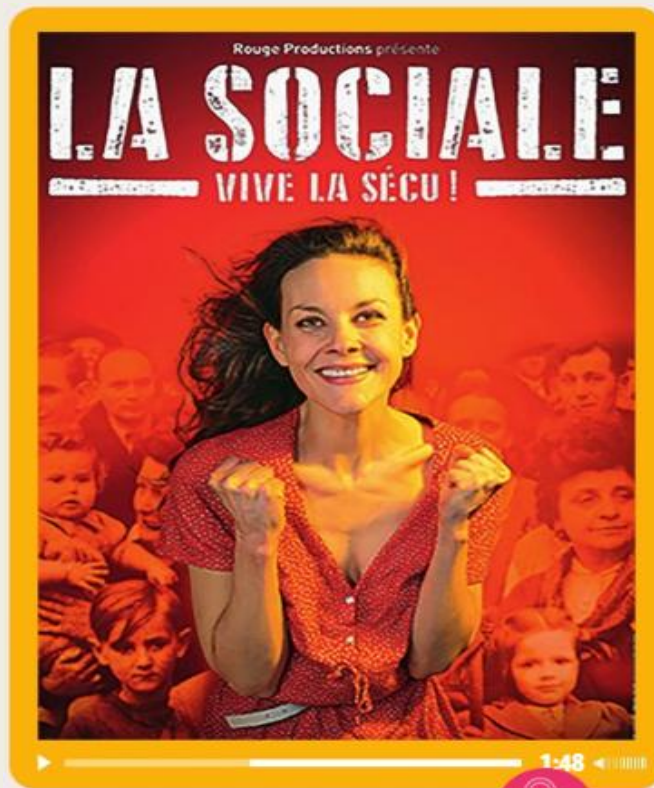
CHANGÉON

II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

1 - La protection sociale, base de l'Etat social

Doc 5 : [Pourquoi une sécurité sociale ?](#)



Bande-annonce du film « La Sociale » de Gilles PERRET. 2016.



Risques sociaux

Risques qui impliquent une baisse de revenus et/ou des dépenses pour les individus qui en sont victimes, et qui sont pris en charge collectivement.
Contraire : risques individuels.

REPÈRE

La Sécu a 70 ans !

La Sécurité sociale a été créée par les ordonnances du 4 octobre 1945. Elle désigne les caisses d'assurances sociales obligatoires, gérées depuis de manière paritaire par l'État et les partenaires sociaux (syndicats, représentants des employeurs) pour couvrir les risques sociaux liés à la vieillesse, la maladie, les accidents du travail, la famille. Mais la protection sociale, c'est aussi l'assurance chômage (gérée par les seuls partenaires sociaux) et tous les dispositifs d'assistance.

- 1 **Donnez des exemples de risques couverts par la Sécurité sociale aujourd'hui.**
- 2 **Les dommages financiers liés à la maladie sont-ils seulement liés au coût des soins ?**
- 3 **Pourquoi, dans cette vidéo, le médecin estime-t-il que la Sécu est fondamentale, même pour ceux qui ont de faibles risques de maladie ?**

II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

1 - La protection sociale, base de l'Etat social

Doc 5 : [Pourquoi une sécurité sociale ?](#)

- Face à l'insécurité sociale qui s'accroît avec le développement des sociétés à solidarité organique basé sur la DTS, les travailleurs s'organisent au XIXème siècle et durant la première moitié du XXème en construisant un système de caisse de prévoyance mutualiste.
- En 1946, le principe **d'Etat social** (ou Etat Providence) est inscrit dans la constitution et s'organise autour de la création de la sécurité sociale. Il met en forme un lien social de solidarité collective qui vise à vaincre l'insécurité sociale liée aux risques sociaux et à assurer la justice sociale.

Du mutualisme à l'Etat social

Du mutualisme...

1319	Première société de secours mutuels
1791	Loi Le Chapelier interdit les corporations (et donc les sociétés de secours mutuels)
1806	La Société philanthropique engage « les ouvriers à se réunir pour s'assurer mutuellement des ressources en cas de maladie, ou lorsque les infirmités de la vieillesse les mettraient dans l'impossibilité de continuer leurs travaux ».
1823	140 sociétés de secours mutuels (12 000 membres)
1840	Rapport Villermé sur la misère des ouvriers du textile et les conséquences dramatiques de la maladie ou de l'accident de travail pour ceux-ci
1852	Légalisation des sociétés de secours mutuels par un décret de Napoléon III
1852	2 500 sociétés de secours mutuels (250 000 membres)
1898	La loi donne un statut à la mutualité. Les mutuelles reposent sur deux principes : adhésion individuelle et volontaire, absence de sélection des personnes et des risques.
1902	Création de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF)
1945	Création de la Sécurité sociale (que désapprouve le président de la FNMF)
1947	La loi organise les relations entre la Sécurité sociale et les assurances mutuelles

D'après « Prévoyance : corporations, compagnonnage et sociétés de secours mutuels », musée de l'Assurance maladie.

... à l'Etat social

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...]

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Extrait du préambule de la Constitution¹ de 1946, repris dans la Constitution de la V^e République.

1. Loi fondamentale organisant le fonctionnement de l'État. Elle s'impose à toutes les autres règles de droit.

II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

2 - Assurance et assistance

Doc 6 : La protection sociale, assurances sociales et assistance

L'assistance et l'assurance sont considérées comme les deux principales techniques de protection sociale. [...] Elles doivent également être analysées au regard d'une troisième notion : celle de solidarité. [...]

L'assurance sociale est traditionnellement présentée comme un système de protection sociale reposant sur des mécanismes de transfert du type contribution/rétribution. Les travailleurs versent une cotisation qui est fonction de leur revenu, et s'ouvrent ainsi un droit « objectif » sur la société. Ce droit consiste à percevoir une prestation dont le montant est en rapport avec leur revenu, en cas d'interruption ou de privation d'emploi.

Les assurances sociales s'inspirent des principes de l'assurance privée : elles fonctionnent sur la base de la mutualisation des risques [...], sans toutefois se heurter aux mêmes limites [...]. En supprimant la possibilité pour les

personnes à faibles risques de s'assurer à des conditions plus avantageuses auprès de la compagnie de leur choix, et en opérant une redistribution entre les cotisants, la Sécurité sociale met en œuvre une solidarité universelle.

L'assistance sociale procède d'une histoire et d'une logique différentes. Héritière de la charité chrétienne et de la Révolution française de 1789, à travers ses principes d'égalité et de solidarité nationale, elle se définit comme le devoir de la société de porter secours aux indigents, vieillards ou enfants abandonnés. Elle passe par l'octroi d'une aide aux personnes dont les ressources sont insuffisantes, financée par les impôts et versée par les collectivités publiques sans contrepartie de cotisation.

« Assistance, assurance et protection sociale »,
vie-publique.fr, 11 avril 2016.

- 1 Qu'est-ce qui distingue une assurance sociale d'une assurance privée ?
- 2 Qu'est-ce qui distingue l'assistance de l'assurance sociale ?
- 3 Montrez que l'assurance sociale comme l'assistance reposent sur le principe de solidarité.

II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

2 - Assurance et assistance

Doc 6 : La protection sociale, assurances sociales et assistance

a) Les deux logiques de la protection sociale

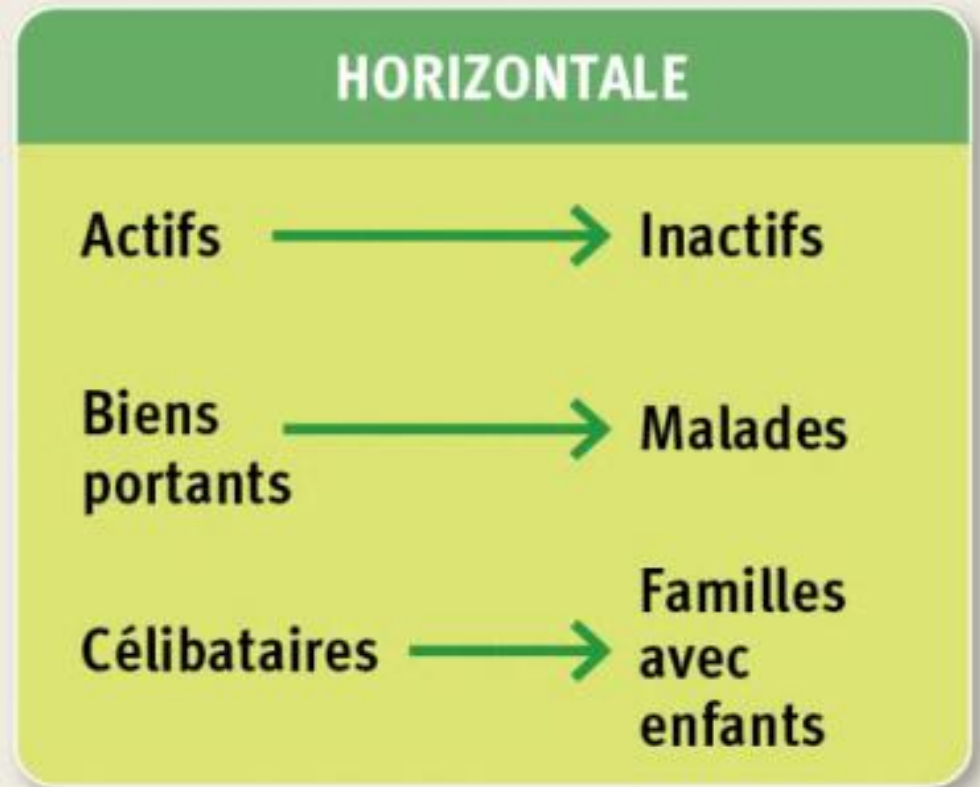
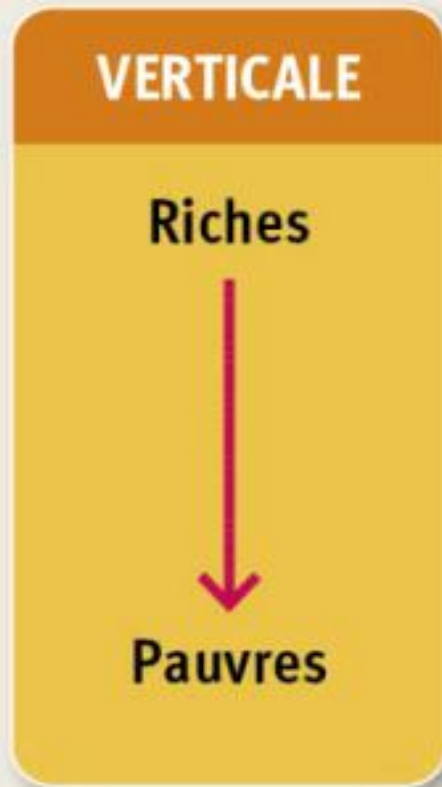
- L'assurance sociale: protection collective des travailleurs contre les principaux *risques sociaux* : santé, vieillesse, maternité/famille, chômage. Elle est financée par les cotisations sociales (droits contributifs) assise sur les salaires et permet de recevoir des prestations d'assurance.

- Les assurances sociales correspondent à une logique de **redistribution horizontale**

Attention : ne pas confondre assurance privée, dont les primes sont calculées selon les risques, et assurance sociale, dont les cotisations sont calculées selon les moyens des assurés.

- L'assistance: protection des plus pauvres, financée par l'impôt (droits non contributifs), afin qu'ils aient accès à des prestations d'assistance minimale sous condition de ressource pour les plus pauvres.
- la logique d'assistance correspond plutôt à une logique de **redistribution verticale**.

Deux logiques de redistribution



II – LA PROTECTION SOCIALE

A – Principes

2 - Assurance et assistance

Doc 6 : La protection sociale, assurances sociales et assistance

b) La protection sociale contribue à la justice sociale

- La protection sociale opère une redistribution des revenus: les APU effectuent des Prélèvements Obligatoires (PO), impôts et cotisations sociales, et les réaffectent sous forme de prestations sociales d'assistance ou d'assurances à ceux qui en ont besoin ce qui modifie **le revenu disponible des ménages** via les revenus de transferts.
- Ainsi elle assure la justice sociale en contribuant à la réduction des inégalités de revenus en augmentant celui des plus modestes et en réduisant celui des plus riches.

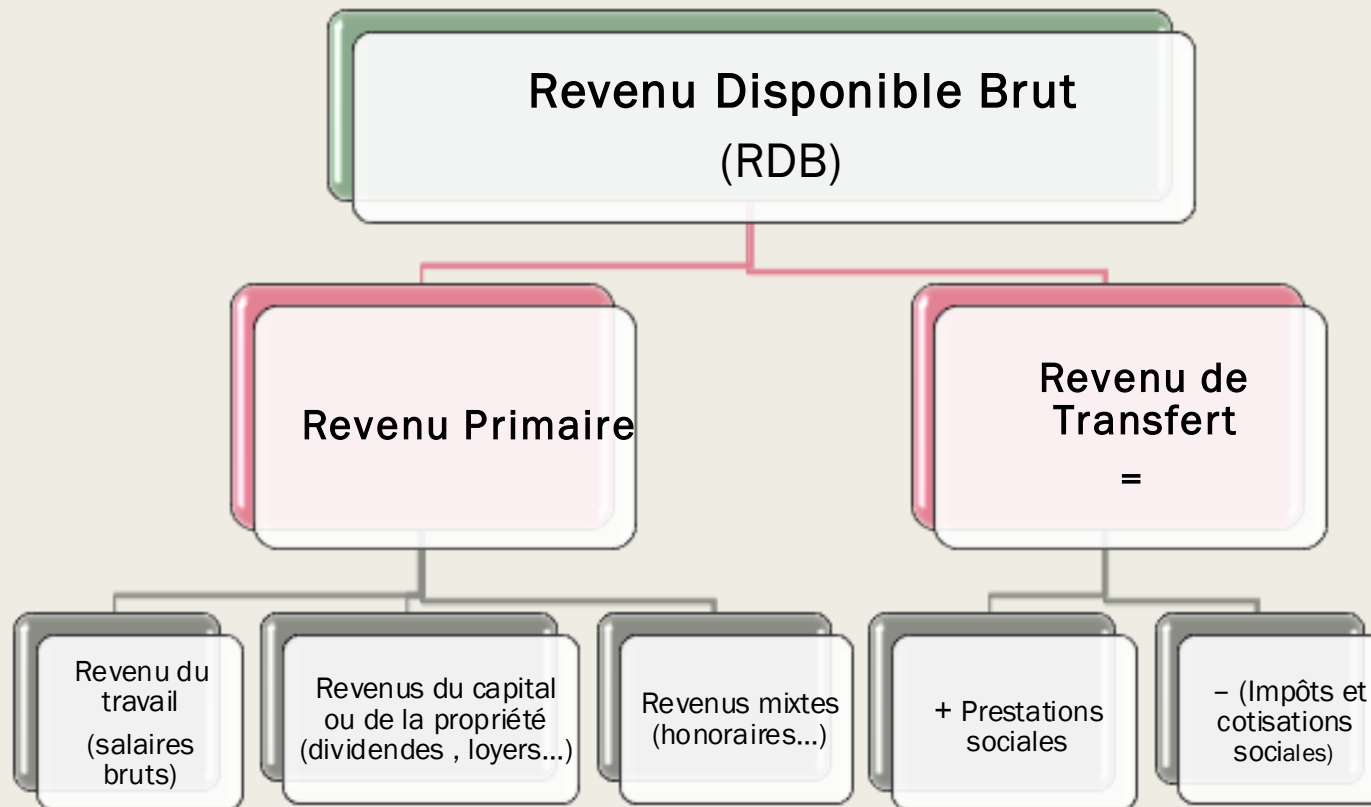
Justice sociale: principe qui guide l'action des pouvoirs public en faveur de la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté par la redistribution des revenus

Inégalités sociales: différences d'accès a des ressources rares (avoir, savoir, pouvoir) qui créer des avantages et des désavantages.

Exercice 2 : les divers modèles de la protection sociale

Pour aller plus loin: Les différentes conceptions de la justice sociale

Le Revenu disponible des ménages



Exercice 2 : Les divers modèles de la protection sociale

	Modèle corporatiste	Modèle social-démocrate	Modèle libéral résiduel
Objectif	Couvrir les risques sociaux	Réduire les inégalités	Lutter contre la pauvreté
Bénéficiaires	Seulement les ménages ayant cotisé	Tous les citoyens	Seulement les plus démunis
Source des droits	Statut de travailleur	Citoyenneté	Pauvreté
Prestations	Contributives et proportionnelles au revenu	Universelles et élevées Services publics	Sous condition de ressources et faibles
Mode de financement	Cotisations	Impôts	Impôts
Exemples	<i>Allemagne, Autriche, Italie</i>	<i>Suède, Danemark, Finlande</i>	<i>États-Unis, Grande-Bretagne, Australie</i>

D'après Gosta ESPING-ANDERSEN, *Les trois mondes de l'État-providence*, PUF, 2015.

- 1 Qu'est-ce qui rapproche le modèle français des différents modèles présentés ?
- 2 Où classer la France dans ce tableau et pourquoi ?

Les différentes conceptions de la justice sociale

COURANTS	DOCTRINES
<p>Les libertariens (« Ultra libéraux ») F.Hayek</p>	<p>La justice sociale est réalisée dès que la liberté et l'égalité des droits des individus sont respectées. Dans ce cas la répartition est juste car elle provient du libre choix et de l'autonomie des personnes concernées... Donc, les inégalités sont nécessairement justes car elles reposent sur des décisions individuelles prises librement, et elles ne font que refléter le talent des individus. Toute action de l'Etat en matière redistributive est condamnable car attentatoire aux libertés individuelles.</p>
<p>Les libéraux Utilitaristes J.Bentham,</p>	<p>La justice sociale est fondée sur le bien-être collectif maximisé ou utilité collective, c'est à dire la somme des bien-être individuels des membres d'une société (J.Bentham, JS Mill). Dans ce cas, les inégalités sont justes quand elles sont au service de l'efficacité économique marchande car elle permet au plus grand nombre de voir ses conditions matérielles d'existence, et donc son bien être, améliorées. (Théorie du « ruissellement des richesses »). Cela peut justifier une redistribution de l'Etat qui privilégie l'efficacité marchande.</p>
<p>Les libéraux égalitaires John Rawls</p>	<p>La démocratie, peut tolérer des inégalités de condition matérielles d'existence cad de situation au nom de la valeur « liberté », mais doit être juste cad reposer sur un principe d'équité qui combine:</p> <ul style="list-style-type: none"> le principe de liberté: chaque individu doit jouir de la plus grande liberté compatible avec une liberté semblable pour tous (égalité des droits). le principe de différence: les inégalités économiques et sociales sont admissibles, à condition que les postes les plus intéressants soient accessibles à tous dans une parfaite égalité des chances et que les inégalités profitent à tous et en particulier aux plus défavorisés (atténuation des inégalités de situations). <p>Conséquence, les inégalités de situation sont justes si elles se combinent avec l'égalité des droits et des chances ainsi qu'une tendance à leur réduction par l'amélioration du sort des plus défavorisés. Cela justifie une redistribution de l'Etat en faveur des plus défavorisés.</p>
<p>L'égalitarisme strict K.Marx</p>	<p>Le marxisme part du principe que la liberté réelle se fonde sur l'égalité réelle: on exerce vraiment sa liberté que lorsqu'on a les moyens matériels de l'exprimer. L'égalité est donc la condition de la liberté. L'égalité en droit (formelle) ne suffit pas pour garantir la liberté. Il faut aussi une égalité des situations (réelle). Au contraire, la liberté dans l'inégalité, c'est celle "du renard libre dans le poulailler libre!", c'est la liberté d'une petite minorité d'exploiter et de dominer l'immense majorité dans la société capitaliste. Donc il n'y a pas d'inégalités justes, la société juste est celle de l'égalité des situations, Cela suppose une distribution égale des richesses contrôlée par l'Etat, une fois aboli l'exploitation capitaliste, et dans laquelle on applique la règle « chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ».</p>

II – LA PROTECTION SOCIALE

B – La protection sociale française

1 - un modèle mixte

- En France, le système de protection sociale emprunte aux deux logiques :
- ❖ L'assurance (dominante) correspond au versement de prestations d'assurance: pensions de retraite, allocations chômage ou familiales, remboursement des médicaments... Née en 1944 du Conseil National de la Résistance (CNR) qui crée la sécurité sociale, sa gestion paritaire est effectuée par les caisses de « sécu » (CNAM, CNAV, CAF).
- ❖ L'assistance (résiduelle) correspond au versement de prestations d'assistance comme les *minima sociaux*: Revenu de Solidarité Active (RSA), minimum vieillesse, l'allocation parent isolé ou adulte handicapé....
- Le système, au départ strictement corporatiste, s'est largement universalisé. Il contribue à assurer un filet de protection efficace contre les aléas de la vie et permet d'assurer la justice sociale.
- Notons qu'à côté de la protection sociale, l'Etat social assure la justice sociale par la production de services publics (voir chapitre 3) :
- ❖ non marchands (gratuits) qui ont des caractéristiques de biens collectifs: éducation, santé.
- ❖ marchands avec mission de services publics: Les entreprises publiques (SNCF, EDF...)

Exercice 3 : La protection sociale réduit les inégalités sociales

Exercice 3 : La protection sociale réduit les inégalités sociales

En euros par unité de consommation (1)	Décile 1	Décile 10
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 260	73 160
Prélèvements	-160	-16 920
Financement de la protection sociale	-130	-5 740
Impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation)	-30	-11 180
Prestations	6 900	190
Prestations familiales	2 070	100
Aides au logement	2 010	10
Primes d'activité (2) et minima sociaux (3)	2 820	80
Niveau de vie après prélèvements et prestations (B)	10 020	56 430
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	-22,9

Source : INSEE, portrait social 2018.

(1) Méthode de calcul qui tient compte de la taille et de la structure du ménage.

(2) Aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

(3) Prestation sociale, versée sous conditions de ressources et sans contrepartie de cotisations, qui vise à assurer un revenu minimal à une personne ou à sa famille (Revenu de solidarité active, minimum vieillesse, allocation pour adulte handicapé, etc.).

Champ : France métropolitaine, personne vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Questions:

1. Faites une phrase avec les données en rouge
2. Calculez le rapport inter décile avant et après redistribution, concluez.
3. Montrez chiffre à l'appui comment la protection sociale réduit les inégalités de niveau de vie.

II – LA PROTECTION SOCIALE

B – La protection sociale française

2 - Les comptes de la protection sociale

Doc 7 : Les comptes de la protection sociale

Recettes et dépenses de la protection sociale en France en 2016 (en milliards d'euros)

RECETTES	755,6
Cotisations sociales	461,8
Cotisations salariales	250,5
Cotisations patronales	96,9
Cotisations des travailleurs indépendants	23,7
Autres	90,2
Impôts et taxes affectés	184,9
CSG ¹	96,6
Autres	88,3
Contributions publiques	89,3
Autres (produits financiers...)	19,6

DÉPENSES	759,5
Prestations sociales	714,0
Santé (maladie, AT/MP, invalidité, décès)	249,9
Vieillesse/Survie	325,0
Famille (maternité, AF)	54,6
Emploi/Chômage	44,8
Logement	18,4
Pauvreté/Exclusion sociale	21,3
Autres (charges financières...)	45,5

Source : DREES, « La protection sociale en France et en Europe en 2016 », juin 2018.

1. La Contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt sur les revenus du travail et du capital visant à financer la Sécurité sociale.

- 1 Rédigez une phrase précise présentant la signification des données entourées.
- 2 Comment est financée la protection sociale en France ?
- 3 Quelles sont les principales dépenses auxquelles elle doit faire face et comment l'expliquer ?
- 4 Calculez le montant du solde de la Sécurité sociale en 2016. Que conclure ?
- 5 Comment le déficit de la Sécurité sociale pourrait-il être réduit ?

II – LA PROTECTION SOCIALE

B – La protection sociale française

2 - Les comptes de la protection sociale

Doc 7 : Les comptes de la protection sociale

- Les recettes de la protection sociale se montaient à 755,6MM d'euros en 2016 : parmi elles, les cotisations sociales sont largement majoritaires (61%), et particulièrement les cotisations des salariales (54% de cotisations). Notons que l'Etat participe au financement à hauteur de 24% (impôt et taxes affectés).
- Les dépenses de la protection sociale se montaient quant à elle à 759.5 MM d'euros:
 - ❖ La vieillesse : 325MM d'euros (45.5%)
 - ❖ La santé : 249.9MM d'euros (34.8% des prestations)
 - ❖ La famille : 54.6MM d'euros (7.6%)
 - ❖ L'emploi et le chômage : (6.2%)
- Les solde du budget de la protection sociale ($Sde\ B = R - D$) enregistrait un léger déficit de 3.9MM d'euro en 2016, soit 0.5% des dépenses (quasi équilibre)

Exercice 4 : qui finance les dépenses de santé ?

Exercice 4 : qui finance les dépenses de santé ?

Qui prend en charge les frais de santé en France ?



78 %

La dépense publique

Ce chiffre comprend la prise en charge par l'**Assurance Maladie (77 %)** et par l'**État (1 %)**.



13 %

Les complémentaires santé

Il s'agit de la part prise en charge par les **sociétés d'assurances** et les **mutuelles**



8 %

Les assurés

C'est le « reste à charge » pour les **patients**. Il est en constante diminution depuis 2011 et se classe parmi les plus faibles d'Europe.

Note : Le total de 99 % est dû à la règle de calcul des arrondis.

- 1** Quels sont les différents acteurs de la prise en charge du risque maladie en France ?
- 2** Qu'est-ce qui distingue les sociétés d'assurances des mutuelles ?
- 3** Qui peut aider les individus à assumer le « reste à charge » ?

C'EST FINI !!!

